



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E99480

VALABLE JUSQU'AU 30/01/2027

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988

Forme juridique : SARL

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CHARTRES 1988B40047

Siret : 344 450 127 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6100291

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000 / 001 383772/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000 / 001 383772/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SARL DANIEL BARON

RUE DE LA MALADRERIE
28210 NOGENT LE ROI

Téléphone : 02 37 51 30 53

Fax : 02 37 51 40 73

Portable : 06 08 98 18 50

Site Internet : <https://www.sarldanielbaron.com>

E-mail : contact@sarldanielbaron.com

Responsabilité légale :

BARON LYDIA CO-GÉRANTE / BARON CEDRIC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	13/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/11/2025
o Ventilation mécanique	13/11/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/11/2025
o Fenêtres de toit	13/11/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/11/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	13/11/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/11/2025
o Isolation des combles perdus	13/11/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1